

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 10 avril 2007, à 20 heures, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Sont présents :

Yvon Hudon, district 3

Gilbert Thomassin, district 4

Harmel L'Écuyer, district 5

Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussièrès.

Sont absents M. le conseiller du district 1, Michel Cochrane et M. le conseiller du district 2, Antonio Fortier.

074-07 **Ouverture de la session ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

075-07 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard

Et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2007
4. Adoption des comptes du mois de mars 2007
5. Dérogation mineure de Mme Anne-Sophie Brousseau au 2, rue du Sablon
6. Adoption du premier projet de règlement n° 529-07 amendant le règlement de zonage n° 455-04 et fixation de l'assemblée de consultation publique
7. Période de questions
8. Désignation du directeur des travaux publics pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDP
9. Ouverture du poste de bibliothécaire et nomination
10. Nomination pour le RÉSEAU BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
11. Signature de l'entente concernant la gestion post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire du CIAP
12. Adoption du règlement n° 530-07 - Règlement amendant le règlement n° 405-00 « Règlement régissant la garde de chiens et autres animaux de compagnie »

13. Adoption du règlement n° 531-07 – Règlement abrogeant le règlement n° 517-06 « Règlement décrétant des travaux de mise aux normes ainsi que la municipalisation de la rue du Pivert et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans »

Affaires nouvelles :

14. Pelle mécanique – proposition aux entrepreneurs de la municipalité
15. Levée de la session ordinaire

Adoptée à l'unanimité

076-07 Adoption du procès-verbal des la session ordinaire du 12 mars 2007

**Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :**

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 12 mars 2007 soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité

077-07 Adoption des comptes du mois de mars 2007

**Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :**

Que le bordereau numéro 2007-03 du mois de mars 2007 au montant de 243 650,32 \$ soit accepté et payé.

Adoptée à l'unanimité

078-07 Dérogation mineure de Mme Anne-Sophie Brousseau au 2, rue du Sablon

Considérant que madame Anne-Sophie Brousseau et monsieur Sébastien Clavet désirent reconstruire le garage attenant à leur résidence située au 2, rue du Sablon suite à un incendie survenu au mois de janvier 2007;

Considérant que la reconstruction projetée de cette partie du bâtiment s'effectuera sur les assises déjà existantes;

Considérant que le bâtiment principal incluant le garage attenant avait obtenu préalablement de la Municipalité un permis de construction conformément à la réglementation d'urbanisme alors en vigueur;

Considérant que madame Brousseau et monsieur Clavet désire ajouter et construire un espace habitable au dessus du garage attenant au bâtiment principal;

Considérant que madame Brousseau et monsieur Clavet ont fait une demande de dérogation mineure afin de pouvoir ajouter et construire un espace habitable au dessus du

garage attenant existant situé à 1,04 mètre au lieu de 2 mètres des limites de propriété;

Considérant que madame Brousseau et monsieur Clavet justifient leur demande pour des raisons de sécurité;

Considérant que l'application de la réglementation d'urbanisme en vigueur crée un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il n'est pas possible de réaliser le projet d'agrandissement (ajout d'une pièce habitable) ailleurs sur le terrain sans que cela implique d'importants changements sur les divisions intérieures du bâtiment principal;

Considérant que le projet d'agrandissement (ajout d'une pièce habitable) au dessus du garage attenant existant ne limite pas l'accessibilité de la cour arrière puisque le terrain est un lot d'angle (coin de rue);

Considérant que l'acceptation de la dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de propriété des immeubles voisins puisque la construction projetée ne comporte pas de vue directe (aucune ouverture) sur la propriété voisine et que le propriétaire voisin, s'est exprimé en faveur du projet et de la demande de dérogation mineure par écrit;

Considérant que lors de sa réunion du 27 mars dernier, le CCU a pris connaissance de la demande de madame Brousseau et de monsieur Clavet et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ayant pour effet de permettre la reconstruction du garage attenant au bâtiment principal situé au 2, rue du Sablon avec l'ajout d'une pièce habitable au dessus de celui-ci à une distance de 1,04 mètre des limites de terrain au lieu de 2 mètres suivant les dispositions de l'article 4.5.1 du règlement de zonage n° 455-04.

En conséquence,

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

D' accepter cette dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

079-07

Adoption du premier projet de règlement n° 529-07 amendant le règlement de zonage n° 455-04 et fixation de l'assemblée de consultation publique

Tous déclarent avoir lu le premier projet de règlement n° 529-07 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon

Et résolu :

Que soit adopté le premier projet de règlement amendant le règlement de

zonage n° 455-04 et portant le n° 529-07;

Qu' une assemblée de consultation publique sur ledit projet soit tenue le 11 juin 2007 à 18 h 30, au Centre communautaire et culturel Le Trivent.

Adoptée à l'unanimité

080-07 **Période de questions**

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

Les questions ont portées sur :

- Procès-verbaux sur le site Internet
- Crédit de taxes, promoteurs immobilier
- Centrale 9-1-1
- Itinérant, dossier Gaston Fortier
- Déneigement, rue du Centre
- Avenue Sainte-Brigitte sud
- Premiers répondants
- Entretien des routes

081-07 **Désignation du directeur des travaux publics pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au MDDP**

Attendu le projet d'enrochement de la zone d'érosion des berges du lac Goudreault, au parc Richelieu.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

De mandater le directeur des travaux publics pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

082-07 **Ouverture du poste de bibliothécaire et nomination**

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

Que ce conseil procède à la nomination de madame Carole Gagnon au poste de bibliothécaire selon les dispositions de la convention des employés qui lui sont attribuables.

Adoptée à l'unanimité

083-07 **Nomination pour le RÉSEAU BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**

Il est proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin
Et résolu :

De nommer monsieur le conseiller Raphaël Brassard comme représentant de la Municipalité, madame Sabrina Thomassin, coordonnatrice à la vie communautaire comme responsable de la bibliothèque et madame Carole Gagnon, bibliothécaire comme responsable substitut auprès du RÉSEAU BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

084-07 **Signature de l'entente concernant la gestion post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire du CIAP**

Considérant que les parties à l'entente ont d'abord convenu d'une entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères le 3 août 1977;

Attendu que cette entente a été remplacée par une nouvelle entente intervenue entre les mêmes parties, le 29 octobre 1997;

Attendu que cette dernière prévoit qu'elle prend fin le 31 décembre 2015;

Considérant que les parties désirent convenir, par la présente entente intermunicipale, des modalités concernant la fermeture du site d'enfouissement sanitaire de l'Arrière-Pays.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu :

De signer l'entente concernant la gestion post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire du CIAP;

D' autoriser MM. le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité;

De nommer monsieur le maire sur le comité de suivi.

Adoptée à l'unanimité

085-07 **Adoption du règlement n° 530-07 - Règlement amendant le règlement n° 405-00 « Règlement régissant la garde de chiens et autres animaux de compagnie »**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 530-07 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

Que soit adopté le règlement n° 530-07 - Règlement amendant le règlement n° 405-00 « Règlement régissant la garde de chiens et autres animaux de compagnie ».

Adoptée à l'unanimité

086-07 **Adoption du règlement n° 531-07 – Règlement abrogeant le règlement n° 517-06 « Règlement décrétant des travaux de mise aux normes ainsi que la municipalisation de la rue du Pivert et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans »**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 531-07 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard
Et résolu :

Que soit adopté le règlement n° 531-07 – Règlement abrogeant le règlement n° 517-06 « Règlement décrétant des travaux de mise aux normes ainsi que la municipalisation de la rue du Pivert et autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 290 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans ».

Adoptée à l'unanimité

Affaires nouvelles :

087-07 **Pelle mécanique – proposition aux entrepreneurs**

Considérant la décision du conseil municipal de retarder l'achat d'une pelle mécanique tel que prévu 2007;

Considérant la nécessité pour la Municipalité d'avoir accès à pelle mécanique pour le bon fonctionnement des travaux de voirie, aqueduc, égout, etc. ;

Attendu la volonté des élus que ces travaux se réalisent aux meilleurs possible pour le citoyen ;

Attendu la volonté du conseil de faire profiter aux entreprises locales des investissements;

Attendu la présence, dans la municipalité, de quatre entrepreneurs en excavation pouvant louer le dit équipement à la Municipalité.

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon
Et résolu :

Que le conseil municipal demande aux entrepreneurs en excavation situés dans la municipalité de soumettre des propositions individuelles ou conjointes permettant à la Municipalité de réduire les coûts de location pour une pelle mécanique;

Qu' une lettre leur demandant de retourner à la Municipalité leurs

propositions d'ici le 8 juin leur soit transmise.

Qu' une copie de la résolution soit jointe à la lettre.

Adoptée à l'unanimité

088-07 **Levée de la session ordinaire**

**Il est proposé, à 20 h 59 par M. le conseiller Harmel L'Écuyer
Et résolu que**

De lever la session ordinaire.

Adoptée à l'unanimité

PIERRE VALLÉE,
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier